# Demande de souscription à l'assurance responsabilite civile association

(ARTICLES L. 321-1 ET SUIVANTS ET D. 321-4 DU CODE DU SPORT)

Je soussigné(e),	, agissant en tant que président(e)				
ASSOCIATION					
Adresse					
Code postal	Ville				
Tél	e-mail				
Atteste vouloir souscrire à l'assurance Responsabilité Civile association proposée par la FSCF					
pour la saison en cours.  NOUVEAUTÉ: la souscription au contrat d'assurance RC inclus GRATUITEMENT l'assurance RCMS (Responsabilité Civile des dirigeants).  Afin de déterminer le montant de la cotisation annuelle que je devrai verser, je déclare:					
Nombre d'adhérents total au sein de mon association (toutes sections confondues)					
Tous les adhérents de l'association (toutes sections confondues) prennent une licence FSCF :  OUI NON Si non, approximativement combien d'adhérents prennent une licence FSCF)					
Tous les adhérents licenciés FSCF souscrivent à l'assurance activité FSCF :  OUI NON Si non, approximativement combien d'adhérents licenciés prennent une assurance activité					
Je déclare sur l'honneur que les informations présentes sur ce document sont exactes, toute fausse déclaration peut entrainer la nullité du présent contrat.					
A le	Signature du (de la) <b>p</b> résident(e) :  RETROUVEZ CI-APRES LE MODE DE CALCUL DE DE LA COTISATION AINSI QUE LE TABLEAU DES GARANTIE				

→ Ce document se substitue à l'attestation d'assurance pour votre dossier d'affiliation et/ou de réaffiliation.

Toutefois, celui-ci doit être envoyé obligatoirement au service assurances de la FSCF - assurance@fscf.asso.fr

# Calcul du montant

#### 1er cas:

L'association ne prend des licences FSCF que pour une (ou quelques) section(s) et quelques adhérents souscrivent à l'assurance activité.

Prendre le nombre d'adhérents total au sein de l'association (toutes sections confondues) et soustraire le nombre de personnes qui souscriront à l'assurance activité. Se reporter au tableau ci-dessous avec le nombre d'adhérents trouvé afin de déterminer dans quelle catégorie l'association se situe.

## 2ème cas:

Les adhérents de l'association (toutes sections confondues) ne sont pas tous licenciés à la FSCF et aucun ne souscrit d'assurance activité.

Dans ce cas, c'est le nombre total d'adhérents qui est retenu (tableau des tarifs ci-dessous).

## 3ème cas:

Tous les adhérents de l'association (toutes sections confondues) ont une licence FSCF et une assurance activité.

Dans ce cas, c'est le nombre total d'adhérents qui est retenu (tableau des tarifs page 13):

ORIAS N° 10058752

# DANS CE CAS, C'EST LE NOMBRE TOTAL D'ADHÉRENTS QUI EST RETENU Tableau des tarifs ci-dessous :

TOUS LES ADHÉRENTS ONT UNE LICENC
FSCF ET UNE ASSURANCE ACTIVITÉ

Nombre d'adhérents (toutes sections confondues)	Montant de la prime annuelle	Montant de la prime annuelle
0 à 25 adhérents	30 €	25 €
26 à 50 adhérents	55 €	25 €
51 à 75 adhérents	80 €	25 €
76 à 150 adhérents	150 €	25 €
151 à 300 adhérents	260 €	25 €
301 à 500 adhérents	430 €	25 €
Plus de 500 adhérents	Devis sur demande	25 €

#### Exemples:

- 1er cas: l'association X compte 300 adhérents répartis sur 5 sections. Seule une section est affiliée à la FSCF avec 152 licences et 152 assurances activités. Pour déterminer le montant de la prime d'assurance Responsabilité Civile association, il faudra effectuer le calcul suivant : 300 − 152 = 148. Le chiffre trouvé (148) correspond à la case « 76 à 150 adhérents » soit un montant annuel de 150,00€.
- 2ème cas: L'association Y compte 35 adhérents répartis sur 2 sections. Seule une section est affiliée à la FSCF avec 12 licences et aucune assurance activité. dans ce cas c'est le nombre total d'adhérents qui est retenu. En se reportant au tableau ci-dessus, le montant de la prime annuelle pour l'association Y sera de 55,00€.
- 3<sup>ème</sup> cas: l'association Z compte 2500 adhérents répartis sur 12 sections. Toutes les sections et tous les adhérents prennent une licence FSCF et une assurance activité. Le montant de la prime annuelle pour l'association Z sera de 25,00€

### TABLEAUX DE GARANTIES RESPONSABILITÉS CIVILES Extrait de la notice de garantie





NATURE DES GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES PAR SINISTRE	MONTANT DES FRANCHISES PAR SINISTRE
RESPONSABILITE CIVILE AVANT LIVRAISON		
Tous dommages confondus	15 000 000 € (1)	
Dont:		
Dommages corporels et immatériels consécutifs     limités en cas de faute inexcusable à	15 000 000 € (2) 3 500 000 € (1)	NEANT NEANT
Dommages matériels et immatériels consécutifs	15 000 000 €	100€
Dommages matériels en raison des vols     Suite à vol des préposés     Suite à RC dépositaire (vestiaires)	30 000 <b>€</b> 5 000 <b>€</b>	200 <b>€</b> 200 <b>€</b>
Dommages matériels subis par les biens meubles ou immeubles loués ou empruntés     Biens meubles     Biens immeubles	10 000 € 1 500 000 €	100 € 400 €
Atteintes à l'environnement accidentelles	1 000 000 € par sinistre Et 2 000 000 € par année d'assurance	500 €
Responsabilité civile médicale	8 000 000 € 10 000 000 € par année d'assurance	1 500 €
Responsabilité de l'état et dommages causés au personnel - Dommages corporels - Dommages matériels - Dommages causé au matériel  Dommages immatériels non consécutifs	8 000 000 € 1 000 000 € 1 000 000 € 1 500 000 €	NEANT NEANT NEANT 500 €
RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON / RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE		
Tous dommages confondus	2 000 000 €	
Dont :  Dommages matériels et immatériels confondus Dommages immatériels non consécutifs	2 000 000 € 1 500 000 €	400 € 1 500 €
ASSURANCE RECOURS ET DEFENSE PENALE SUITE A ACCIDENT	150 000 €	Préjudice supérieur à 150 €
Défense devant les juridictions Pénales	frais à la charge de l'assureur dans la limite du montant de garantie des dommages correspondants	NEANT
RESPONSABILITE CIVILE PERSONNELLE DES DIRIGEANTS  Tous préjudices confondus (Y COMPRIS frais et honoraires d'enquête, d'instruction, d'expertise, d'avocat et de procès)	100 000 € par sinistre et pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurances	NEANT
DEFENSE PENALE	Compris dans le montant ci-dessus	NEANT

Demande de souscription à l'assurance Responsabilité Civile association de la FSCF

<sup>\*</sup>Détail du contrat et de ces garanties sur le site internet de la FSCF: http://www.fscf.asso.fr rubrique Téléchargements